



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

VERSION ABREGEE DES ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2016

VÉRIFIÉS

ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LE 29 MAI 2017

PRINCIPES COMPTABLES

Note 1 : L'organisation

L'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) est une enceinte où siègent des parlementaires des pays membres de l'OTAN, les pays associés et les pays partenaires. Elle rassemble des législateurs d'Europe et d'Amérique du Nord pour discuter de questions d'intérêt commun. L'Assemblée est totalement indépendante de l'OTAN.

L'organe exécutif de l'Assemblée est la commission permanente qui comprend les chefs des délégations membres, le président, les vice-présidents, le trésorier et le secrétaire général.

Le Secrétariat international, dirigé par son secrétaire général, est responsable de l'ensemble des tâches administratives et de la majeure partie des recherches et analyses destinées à épauler les commissions, sous-commissions et autres groupes dans leurs activités.

Note 2 : Principes comptables : les écritures comptables se font sur la base de l'exercice et de la gestion sans report des gains ou des pertes sur les exercices postérieurs.

Comptabilisation des recettes : les appels aux contributions des pays membres sont comptabilisés dans l'année budgétaire de l'exercice correspondant. Les contributions reçues en avance et qui sont relatives aux années budgétaires suivantes, sont comptabilisées comme dettes en fin d'année.

Comptabilisation des coûts : les dépenses sont comptabilisées en tant que coûts de l'année dans laquelle les biens ont été livrés ou les services rendus. Cependant, une certaine flexibilité existe pour la période de fin d'année afin d'inclure les postes relatifs à des biens commandés avant la fin de l'année mais livrés dans le premier mois de l'année suivante. Les engagements budgétaires sont annulés un mois après la clôture annuelle si les biens n'ont pas été reçus.

Réserves et Provisions : les fonds disponibles à la clôture de l'exercice financier appartiennent aux pays contributeurs mais restent à la disposition de l'Assemblée afin de lui permettre de faire face à d'éventuelles charges qui pourraient survenir à une date non définie dans le futur. Chaque année et sur base des propositions du trésorier, la commission permanente décide des conditions spécifiques dans lesquelles ces réserves et provisions pourront être utilisées dans le futur. Dans le cadre de ces décisions, la direction reçoit une autorisation préalable de transférer ces montants au budget et d'engager la dépense. Un état financier séparé résumant les opérations touchant le Fonds d'urgence et les provisions est présenté chaque année.

Un type particulier de provision concerne les contributions volontaires pour lesquelles les donateurs ont attaché des conditions spécifiques quant aux genres d'activités pouvant être financés par ces fonds. Dans ces cas, la contribution est comptabilisée comme une dette remboursable au contributeur jusqu'à ce que les conditions relatives à la dépense soient remplies.

Devises étrangères : les transactions en devises étrangères sont comptabilisées sur base des taux de change officiels de l'OTAN. En fin d'année, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change officiel en vigueur à la date de fin d'exercice. Les différences de change, réalisées ou non, sont comptabilisées comme recettes ou dépenses de l'année en cours.

Disponible et Placements : les placements comprennent les comptes bancaires à vue et les dépôts à court terme. Les intérêts courus non échus en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que revenus de l'année en cours.

Bâtiments et Équipements : les achats de biens durables sont émargés au budget de l'année de leur acquisition. Des listes des biens d'investissement sont cependant tenues à jour aux fins d'assurances et de contrôle interne.

Note 3 : Bâtiment et Équipement

Les actifs immobilisés détenus par l'Assemblée sont composés principalement des éléments suivants : le bâtiment abritant le siège de l'Assemblée, le mobilier, les équipements et un véhicule officiel.

Le siège de l'Assemblée, situé au Petit Sablon à Bruxelles, Belgique, a été acheté en 1989 pour le prix de 1.549.334 euros. Depuis lors, différentes rénovations ont été réalisées qui ont augmenté la surface de bureaux de façon significative.

État de la situation financière de l'exercice au 31 décembre 2016

ACTIF			PASSIF		
	2016	2015		2016	2015
<u>Réalisable</u>			<u>Passif exigible</u>		
Disponible et fonds placés à court terme	€ 1.123.722,06	€ 868.637,52	Créditeurs	€ 47.079,21	€ 85.343,60
Créances diverses	€ 2.258,78	€ 3.038,81			
Frais payés d'avance	€ 26.059,71	€ 15.698,67	<u>Produits à reporter</u>		
Fonds d'investissement	€ 1.268.165,84	€ 1.264.686,66	Contributions pour l'exercice suivant, payées à l'avance	€ 739.862,00	€ 431.604,00
Garanties	€ 5.251,39	€ 5.242,53		€ 786.941,21	€ 516.947,60
	€ 2.425.457,78	€ 2.157.304,19			
			<u>Réserves et provisions</u>		
			Fonds d'urgence	€ 924.727,89	€ 924.727,89
			Fonds de chômage	€ 16.463,30	€ 16.463,30
			Provisions	€ 676.608,48	€ 676.608,48
			Contributions pour des projets spécifiques	€ 0,00	€ 3.361,06
				€ 1.617.799,67	€ 1.621.160,73
			Excédent	€ 20.716,90	€ 19.195,86
				€ 1.638.516,57	€ 1.640.356,59
Total Actif	€ 2.425.457,78	€ 2.157.304,19	Total Passif, réserves et reports	€ 2.425.457,78	€ 2.157.304,19

Valeur d'achat du bâtiment 1989 : 1.549.334 euros

État de la performance financière de l'exercice au 31 décembre 2016

RECETTES			DÉPENSES		
<u>BUDGET ANNUEL</u>	2016	2015		2016	2015
Contributions			Dépenses		
Contributions des pays membres	€ 3.698.825,00	€ 3.698.825,00	Chapitre 1 - Frais de personnel	€ 2.667.347,53	€ 2.673.623,20
Subvention de l'OTAN	€ 51.600,00	€ 51.600,00	Chapitre 2 - Frais de fonctionnement	€ 406.061,85	€ 354.083,85
			Chapitre 3 - Sessions	€ 353.549,39	€ 373.208,83
			Chapitre 4 - Missions, séminaires et relations extérieures	€ 366.839,35	€ 410.526,39
	<u>€ 3.750.425,00</u>	<u>€ 3.750.425,00</u>		<u>€ 3.793.798,12</u>	<u>€ 3.811.442,27</u>
Financement par les provisions et le surplus de l'exercice précédent					
Révision du budget	€ 19.195,86	€ 31.753,86			
Appel aux provisions	€ 0,00	€ 0,00			
Financement du programme d'ouverture					
Ministère suisse de la Défense	€ 48.361,06	€ 41.638,94			
	<u>€ 67.556,92</u>	<u>€ 73.392,80</u>			
Budget total pour l'année	<u>€ 3.817.981,92</u>	<u>€ 3.823.817,80</u>			
Autres recettes					
Résultat de la gestion du fonds d'investissement	€ 3.717,22	€ 5.451,10			
Intérêts sur les placements de trésorerie	€ 2.105,43	€ 3.703,31			
Profits (pertes) sur les écarts de change	€ -10.002,66	€ -3.139,22			
Autres produits	€ 713,11	€ 805,14			
	<u>€ -3.466,90</u>	<u>€ 6.820,33</u>			
Total recettes	€ 3.814.515,02	€ 3.830.638,13	Total dépenses	€ 3.793.798,12	€ 3.811.442,27
			Excédent des recettes sur les dépenses	€ 20.716,90	€ 19.195,86

État des flux de trésorerie

Trésorerie des opérations courantes	2016	2015
Recettes		
Contributions reçues	€ 4.058.683,00	€ 3.759.246,00
Autres contributions	€ 45.000,00	€ 45.000,00
Autres revenus	€ -3.364,13	€ 10.781,31
Total des recettes :	€ 4.100.318,87	€ 3.815.027,31
Dépenses		
Frais de personnel	€ 2.667.347,53	€ 2.673.623,20
Frais de fonctionnement	€ 1.174.407,62	€ 1.121.550,58
Total des dépenses :	€ 3.841.755,15	€ 3.795.173,78
Augmentation/diminution NETTE des liquidités et équivalents de liquidités	€ 258.563,72	€ 19.853,53
Liquidités et équivalents de liquidités au début de l'exercice	€ 2.133.324,18	€ 2.113.470,65
Liquidités et équivalents de liquidités à la fin de l'exercice	€ 2.391.887,90	€ 2.133.324,18
Solde	€ 258.563,72	€ 19.853,53

État des Fonds de réserve et provisions au 31 décembre 2016

	Solde à l'ouverture	Montant affecté	Solde révisé	Contributions année en cours	Budget Supplémentaire	Transferts vers l'année en cours	Budget révisé	Dépenses de l'année en cours	Autres revenus	Budget transféré vers l'année suivante	Solde à la clôture
I. Provisions											
Provision Chapitre 1	€ 129.265,85	€ 0,00	€ 129.265,85	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 129.265,85
Provision Chapitre 2	€ 72.425,99	€ 0,00	€ 72.425,99	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 72.425,99
Provision Chapitre 3	€ 151.408,45	€ 0,00	€ 151.408,45	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 151.408,45
Provision Chapitre 4	€ 323.508,19	€ 0,00	€ 323.508,19	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 323.508,19
Total	€ 676.608,48	€ 0,00	€ 676.608,48	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 676.608,48
II. Contributions à des projets particuliers											
Programme Rose-Roth - Fonds du Ministère suisse de la Défense 2015	€ 3.361,06	€ 0,00	€ 3.361,06	€ 0,00	€ 3.361,06	€ -3.361,06	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Programme Rose-Roth - Fonds du Ministère suisse de la Défense 2016	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 45.000,00	€ -45.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Total	€ 3.361,06	€ 0,00	€ 3.361,06	€ 0,00	€ 48.361,06	€ -48.361,06	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
III. Fonds de réserve											
Fonds d'urgence	€ 924.727,89	€ 0,00	€ 924.727,89	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 924.727,89
Fonds de chômage	€ 16.463,30	€ 0,00	€ 16.463,30	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 16.463,30
Total	€ 941.191,19	€ 0,00	€ 941.191,19	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 941.191,19
TOTAL (Sections I,II,III)	€ 1.621.160,73	€ 0,00	€ 1.621.160,73	€ 0,00	€ 48.361,06	€ -48.361,06	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 1.617.799,67
IV. BUDGET ANNUEL											
Révision du budget	€ 0,00	€ 19.195,86	€ 19.195,86	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Affectation du surplus de l'exercice précédent	€ 19.195,86	€ -19.195,86	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Transactions de l'année en cours - Budget normal	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 3.750.425,00	€ 19.195,86	€ 48.361,06	€ 3.817.981,92	€ 3.793.798,12	€ -3.466,90	€ 0,00	€ 20.716,90
TOTAL (Section IV)	€ 19.195,86	€ 0,00	€ 19.195,86	€ 3.750.425,00	€ 19.195,86	€ 48.361,06	€ 3.817.981,92	€ 3.793.798,12	€ -3.466,90	€ 0,00	€ 20.716,90
GRAND TOTAL (Sections I, II, III, IV)	€ 1.640.356,59	€ 0,00	€ 1.640.356,59	€ 3.750.425,00	€ 67.556,92	€ 0,00	€ 3.817.981,92	€ 3.793.798,12	€ -3.466,90		€ 1.638.516,57
- pour les détails, voir le tableau des recettes et dépenses											

Budget révisé 2015	Dépenses 2015	Budget révisé 2016	Dépenses 2016	Économie	% budget révisé	
						DÉTAIL DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE 2016
						CHAPITRE 1 - FRAIS DE PERSONNEL
€ 2.059.125,00	€ 2.053.307,77	€ 2.049.125,00	€ 2.048.380,97	€ 744,03	99,96%	Article 1 - Traitements bruts
€ 461.500,00	€ 460.486,55	€ 450.800,00	€ 450.757,55	€ 42,45	99,99%	Article 2 - Coûts supplémentaires sur les salaires
€ 8.150,00	€ 8.131,44	€ 19.850,00	€ 19.842,68	€ 7,32	99,96%	Article 3 - Frais de recrutement
€ 50.600,00	€ 50.529,11	€ 68.350,00	€ 68.314,40	€ 35,60	99,95%	Article 4 - Dépenses diverses au bénéfice du personnel
€ 26.900,00	€ 26.736,53	€ 6.000,00	€ 5.571,02	€ 428,98	92,85%	Article 5 - Consultants externes et personnel intérimaire
€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	0,00%	Article 6 - Contrôle financier et conseils
€ 450,00	€ 417,38	€ 3.750,00	€ 3.717,50	€ 32,50	99,13%	Article 7 - Conseillers juridiques
€ 75.000,00	€ 74.014,42	€ 71.150,00	€ 70.763,41	€ 386,59	99,46%	Article 8 - Programme des Assistants de recherche
€ 2.681.725,00	€ 2.673.623,20	€ 2.669.025,00	€ 2.667.347,53	€ 1.677,47	99,94%	TOTAL CHAPITRE 1

Budget révisé 2015	Dépenses 2015	Budget révisé 2016	Dépenses 2016	Économie	% budget révisé	
€ 106.750,00	€ 106.731,64	€ 105.695,86	€ 105.474,75	€ 221,11	99,79%	CHAPITRE 2 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT
€ 6.400,00	€ 6.327,28	€ 6.400,00	€ 6.335,95	€ 64,05	99,00%	Article 1 - Dépenses relatives au siège du Secrétariat
€ 13.150,00	€ 13.129,89	€ 24.600,00	€ 24.583,58	€ 16,42	99,93%	Article 2 - Assurances
€ 12.200,00	€ 12.141,77	€ 15.000,00	€ 14.819,25	€ 180,75	98,80%	Article 3 - Contrats relatifs à la sécurité
€ 12.100,00	€ 12.029,08	€ 15.500,00	€ 15.412,92	€ 87,08	99,44%	Article 4 - Frais de poste et téléphone
€ 8.150,00	€ 8.126,76	€ 5.900,00	€ 5.779,38	€ 120,62	97,96%	Article 5 - Frais administratifs et fournitures de bureau
€ 9.000,00	€ 8.917,56	€ 9.000,00	€ 8.860,27	€ 139,73	98,45%	Article 6 - Mobilier et équipement de bureau
€ 43.590,00	€ 43.511,56	€ 43.700,00	€ 43.654,83	€ 45,17	99,90%	Article 7 - Location et entretien des photocopieurs
€ 7.600,00	€ 7.565,85	€ 14.100,00	€ 13.981,95	€ 118,05	99,16%	Article 8 - Équipement informatique
€ 90.000,00	€ 89.862,74	€ 122.600,00	€ 122.594,58	€ 5,42	100,00%	Article 9 - Transports et déplacements
€ 27.850,00	€ 27.836,64	€ 25.900,00	€ 25.889,30	€ 10,70	99,96%	Article 10 - Documents
€ 17.910,00	€ 17.903,08	€ 18.700,00	€ 18.675,09	€ 24,91	99,87%	Article 11 - Bibliothèque
						Article 12 - Frais de représentation, d'hospitalité et de réception
€ 354.700,00	€ 354.083,85	€ 407.095,86	€ 406.061,85	€ 1.034,01	99,75%	TOTAL CHAPITRE 2

Budget révisé 2015	Dépenses 2015	Budget révisé 2016	Dépenses 2016	Économie	% budget révisé	
€ 17.000,00	€ 16.942,48	€ 15.000,00	€ 13.253,74	€ 1.746,26	88,36%	Article 1 - Commission permanente - Paris, France
€ 124.700,00	€ 124.052,31	€ 135.000,00	€ 132.815,26	€ 2.184,74	98,38%	Article 2 - Session de printemps - Tirana, Albanie
€ 198.000,00	€ 195.512,27	€ 184.500,00	€ 175.301,43	€ 9.198,57	95,01%	Article 3 - Session annuelle - Istanbul, Turquie
€ 3.700,00	€ 3.624,59	€ 3.500,00	€ 2.618,37	€ 881,63	74,81%	Article 4 - Réunion conjointe - Bruxelles, Belgique
€ 33.100,00	€ 33.077,18	€ 30.000,00	€ 29.560,59	€ 439,41	98,54%	Article 5 - Préparation des sessions à venir
€ 376.500,00	€ 373.208,83	€ 368.000,00	€ 353.549,39	€ 14.450,61	96,07%	TOTAL CHAPITRE 3

CHAPITRE 3 - SESSIONS

Budget révisé 2015	Dépenses 2015	Budget révisé 2016	Dépenses 2016	Économie	% budget révisé	
€ 16.010,00	€ 16.006,00	€ 13.500,00	€ 11.777,77	€ 1.722,23	87,24%	Article 1 - Commission sur la dimension civile de la sécurité
€ 12.650,00	€ 12.639,00	€ 18.000,00	€ 16.916,41	€ 1.083,59	93,98%	Article 2 - Commission de la défense et de la sécurité
€ 16.720,00	€ 16.701,94	€ 18.000,00	€ 16.694,22	€ 1.305,78	92,75%	Article 3 - Commission de l'économie et de la sécurité
€ 21.080,00	€ 21.075,63	€ 24.000,00	€ 23.992,84	€ 7,16	99,97%	Article 4 - Commission politique
€ 16.540,00	€ 16.537,60	€ 21.150,00	€ 21.136,03	€ 13,97	99,93%	Article 5 - Commission des sciences et des technologies
€ 6.350,00	€ 6.311,27	€ 6.000,00	€ 4.779,20	€ 1.220,80	79,65%	Article 6 - Réunions supplémentaires
€ 79.719,73	€ 79.628,83	€ 68.558,81	€ 68.328,77	€ 230,04	99,66%	Article 7 - Séminaires Rose-Roth et programme d'ouverture
€ 19.350,00	€ 19.213,70	€ 30.550,00	€ 30.508,22	€ 41,78	99,86%	Article 8 - Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient
€ 12.600,00	€ 12.595,58	€ 13.150,00	€ 13.141,14	€ 8,86	99,93%	Article 9 - Forum parlementaire transatlantique
€ 120.304,21	€ 120.301,80	€ 108.352,25	€ 108.340,55	€ 11,70	99,99%	Article 10 - Frais d'interprétation pour toutes les réunions
€ 18.000,00	€ 17.970,56	€ 3.000,00	€ 2.103,18	€ 896,82	70,11%	Article 11 - Presse et Communication
€ 0,00	€ 0,00	€ 2.500,00	€ 2.099,37	€ 400,63	83,97%	Article 12 - Président
€ 31.500,00	€ 31.492,25	€ 26.800,00	€ 26.752,34	€ 47,66	99,82%	Article 13 - Secrétaire général
€ 14.700,00	€ 14.684,69	€ 20.300,00	€ 20.269,31	€ 30,69	99,85%	Article 14 - Secrétaire générale adjointe
€ 25.368,86	€ 25.367,54	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	0,00%	Article 15 - 60ème Anniversaire de l'AP-OTAN
€ 410.892,80	€ 410.526,39	€ 373.861,06	€ 366.839,35	€ 7.021,71	98,12%	TOTAL CHAPITRE 4
€ 3.823.817,80	€ 3.811.442,27	€ 3.817.981,92	€ 3.793.798,12	€ 24.183,80	99,37%	GRAND TOTAL

CHAPITRE 4 - MISSIONS, SÉMINAIRES, RELATIONS EXTÉRIEURES

Contributions nationales

Pays membre	Contribution	Reçu	
		Date	€
Albanie	€ 3.096	29/06/2016	€ 3.096
Belgique	€ 71.520	15/03/2016	€ 71.520
Bulgarie	€ 12.066	31/03/2016	€ 12.066
Canada	€ 244.463	20/11/2015	€ 244.463
Croatie	€ 10.701	2/03/2016	€ 10.701
République tchèque	€ 34.728	17/05/2016	€ 9.922
		27/06/2016	€ 24.806
Danemark	€ 43.753	2/11/2015	€ 43.753
Estonie	€ 4.013	1/03/2016	€ 4.013
France	€ 393.329	22/01/2016	€ 152.961
		15/02/2016	€ 240.368
Allemagne	€ 541.878	15/01/2016	€ 180.626
		27/01/2016	€ 90.313
		15/06/2016	€ 180.626
		1/07/2016	€ 90.313
Grèce	€ 40.221	22/02/2016	€ 40.221
Hongrie	€ 25.563	28/04/2016	€ 25.563
Islande	€ 1.920	25/01/2016	€ 1.920
Italie	€ 311.104	23/06/2016	€ 311.104
Lettonie	€ 5.511	4/02/2016	€ 5.511
Lituanie	€ 8.437	22/12/2015	€ 8.437
Luxembourg	€ 5.175	29/01/2016	€ 5.175
Pays-Bas	€ 117.637	16/11/2015	€ 117.637
Norvège	€ 62.854	4/02/2016	€ 62.854
Pologne	€ 100.301	27/06/2016	€ 100.301
Portugal	€ 36.241	4/03/2016	€ 36.241
Roumanie	€ 39.674	1/06/2016	€ 39.674
Slovaquie	€ 17.314	7/12/2015	€ 17.314
Slovénie	€ 7.849	8/01/2016	€ 7.849
Espagne	€ 213.807	30/03/2016	€ 213.807
Turquie	€ 162.301	30/06/2016	€ 162.301
Royaume-Uni	€ 364.279	25/01/2016	€ 364.279
États-Unis	€ 819.090	17/06/2016	€ 819.090
Subvention de l'OTAN	€ 51.600	20/07/2016	€ 51.600
Total	€ 3.750.425		€ 3.750.425

1) au sein du budget

	Chapitre/Article	Transfert	Montant après transfert
DE	Chapitre 1 - Art. 2 Coûts supplémentaires sur les salaires € 471.000,00	- € 20.200,00	€ 450.800,00
VERS	Chapitre 1 - Art. 3 Frais de recrutement € 15.000,00	+ € 4.850,00	€ 19.850,00
VERS	Chapitre 1 - Art. 4 Dépenses diverses au bénéfice du personnel € 53.000,00	+ € 15.350,00	€ 68.350,00
DE	Chapitre 1 - Art. 8 Programme des Assistants de recherche € 75.000,00	- € 250,00	€ 74.750,00
VERS	Chapitre 1 - Art. 7 Conseillers juridiques € 3.500,00	+ € 250,00	€ 3.750,00
DE	Chapitre 1 - Art. 1 Traitements bruts € 2.059.125,00	- € 10.000,00	€ 2.049.125,00
DE	Chapitre 1 - Art. 5 Consultants externes et personnel intérimaire € 15.000,00	- € 9.000,00	€ 6.000,00
DE	Chapitre 1 - Art. 8 Programme des Assistants de recherche € 74.750,00	- € 3.600,00	€ 71.150,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 10 Documents € 100.000,00	+ € 22.600,00	€ 122.600,00
DE	Chapitre 2 - Art. 2 Assurances € 7.500,00	- € 1.100,00	€ 6.400,00
DE	Chapitre 2 - Art. 5 Frais administratifs et fournitures de bureau € 16.500,00	- € 1.000,00	€ 15.500,00
DE	Chapitre 2 - Art. 9 Transports et déplacements € 14.600,00	- € 500,00	€ 14.100,00
DE	Chapitre 2 - Art. 11 Bibliothèque € 27.000,00	- € 1.100,00	€ 25.900,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 12 Frais de représentation et d'hospitalité € 15.000,00	+ € 3.700,00	€ 18.700,00

2) de financement externe

	Chapitre/Article	Transfert	Montant après transfert
DE	Chapitre 2 - Art. 6 Mobilier et équipement de bureau € 11.500,00	- € 5.600,00	€ 5.900,00
DE	Chapitre 2 - Art. 7 Location et entretien des photocopieurs € 14.000,00	- € 5.000,00	€ 9.000,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 3 Contrats relatifs à la sécurité € 14.000,00	+ € 10.600,00	€ 24.600,00
DE	Chapitre 3 - Art. 3 Session annuelle € 205.000,00	- € 20.500,00	€ 184.500,00
VERS	Chapitre 2 - Art. 1 Dépenses relatives au siège du Secrétariat € 85.195,86	+ € 20.500,00	€ 105.695,86
DE	Chapitre 4 - Art. 7 Programme Rose-Roth et programme d'ouverture € 75.000,00	- € 39.450,00	€ 35.550,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 4 Commission politique € 18.000,00	+ € 6.000,00	€ 24.000,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 5 Commission des sciences et technologies € 13.500,00	+ € 7.650,00	€ 21.150,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 8 Séminaires du Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient € 20.000,00	+ € 10.550,00	€ 30.550,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 9 Séminaire transatlantique € 12.500,00	+ € 650,00	€ 13.150,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 10 Frais d'interprétation € 80.000,00	+ € 13.000,00	€ 93.000,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 13 Secrétaire général € 25.500,00	+ € 1.300,00	€ 26.800,00
VERS	Chapitre 4 - Art. 14 Secrétaire générale adjointe € 20.000,00	+ € 300,00	€ 20.300,00

	Financement par le Ministère Suisse de la défense	€ 48.361,06	
VERS	Chapitre 4 - Art. 7 Programme Rose-Roth et programme d'ouverture € 35.550,00	+ € 33.008,81	€ 68.558,81
VERS	Chapitre 4 - Art. 10 Frais d'interprétation € 93.000,00	+ € 15.352,25	€ 108.352,25